

Compte – rendu sommaire de la séance  
du Conseil Municipal du 13 mai 2011

(En vertu des articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Le 13 mai 2011, le Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GROLLIER, Maire.  
Date de la convocation : 5 mai

**Présents** : Mrs Bernard GROLLIER, Philippe GLANDU, Patrick MOULIN, Christophe GLANDU, Jean-Baptiste ALLAMANNO, Jean-Luc MOREL, Xavier FERRAND, Henri TEISSEIRE  
Mme Sandra DANTHON MERCIER  
**Absent** : Nathalie LEDU

**Secrétaire de Séance** : Jean-Baptiste ALLAMANNO

**Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2011**

**OBJET : Délibération n°24/2011 : Voirie 2011**

M le Maire expose :

Dans le cadre de l'opération relative à la voirie 2011, la consultation des entreprises a été lancée pour la réalisation des travaux selon la procédure d'appel d'offres défini par la délibération n°4 du 27 novembre 2009.

Il est rappelé que ce programme a été construit en prenant en compte les problèmes de sécurité. Chaque année, les transports scolaires comme les parents d'élèves de Flachères amenant leurs enfants à la maternelle rencontrent des difficultés pour circuler entre Eydoche et Flachères lors des grands froids. L'année passée encore, un car scolaire est resté bloqué dans le virage avec les enfants à l'intérieur. Les travaux prévus sur « la route des étangs » permettront un reprofilage de la route, une évacuation des eaux pour éviter la formation de verglas. Ces travaux visent la sécurisation du parcours des écoliers.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 avril 2011 pour procéder à l'examen des offres.

ENVELOPPE	PRESTATAIRE	TRANCHE FERME	TRANCHE COND. LAVOIR	TRANCHE FERME + LAVOIR	PRIX 50%	VALEUR TECHNIQUE 50%	TOTAL DE POINT
ESTIMATION TTC		40 045,07 €	4 641,68 €	44 686,75 €			
1	PERRIOL TP	44 180,84 €	5 352,10 €	49 532,94 €	3	3	6
2	ETS GACHET	38 304,89 €	3 936,04 €	42 240,93 €	5	3	8
3	GMTP	47 671,96 €	4 428,79 €	52 100,75 €	2	3	5
4	EIFFAGE	40 806,32 €	5 331,77 €	46 138,09 €	4	3	7
5	EUROVIA	49 280,76 €	4 819,76 €	54 100,52 €	1	3	4

Les montants indiqués sont TTC

Par examen et selon les critères retenus, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise GACHET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision de la commission d'appel d'offres

DECIDE de retenir l'entreprise GACHET pour les travaux de voirie 2011 pour un montant de 42 240,93 € TTC.

AUTORISE M le Maire à signer le marché de travaux correspondants.

AUTORISE le Maire à demander une subvention et à signer tous documents se reportant à cette opération.

Monsieur le Maire expose :

En parallèle des travaux prévus ci-dessus il convient d'effectuer des emplois.

Pour cela, 3 devis ont été demandés :

- SGREG : 990 € la tonne (en mécanique)
- GMTP : 930 € la tonne (en mécanique)
- Ets GACHET : 1350 € la tonne (en manuel)

DECIDE de retenir l'entreprise GMTP pour les emplois 2011 pour un montant de 930 € HT la tonne.

AUTORISE M le Maire à signer le marché de travaux correspondants pour un tonnage estimé à 5 tonnes.

**OBJET : Délibération n°25/2011 : Droits de préemption**

Deux déclarations d'aliéner ont été notifiées concernant les biens ci-dessous :

- un bien bâti à détacher des parcelles cadastrées B245 et B576 situé « chemin du Mollard»
- un bien non bâti de 16a60ca cadastrées C629 situé au lieu dit « La Combe»

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de la mutation des biens immobiliers désignés par le rapporteur.

**OBJET : Délibération n°26/2011 : Accessibilité des personnes à mobilité réduite et agrandissement de la Mairie**

M. Le Maire expose :

il est nécessaire d'envisager un agrandissement des locaux de la mairie de manière à mieux séparer le secrétariat de mairie de l'agence postale et accroître la sécurité des deux lieux. De plus il est nécessaire de rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite comme le prévoit la loi du 11 février 2005.

Au vu de l'existant, un agrandissement d'environ 80 m<sup>2</sup> serait nécessaire. Il serait ainsi possible d'avoir une petite salle de réunion au rez-de-chaussée, d'un WC public, une salle d'archive sécurisée en plus du secrétariat et le d'agence postale.

A l'issue de cet exposé, et de la présentation d'un projet sommaire, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE le lancement de ce projet d'agrandissement

AUTORISE M le Maire à demander une subvention au Conseil Général

AUTORISE M le Maire à demander une subvention à « La Poste »

AUTORISE M le Maire à consulter un architecte pour la constitution d'un permis de construire.

AUTORISE M le Maire à déposer le permis de construire.

**OBJET : Délibération n°27/2011 : Subventions aux associations**

M. Le Maire propose d'étudier les demandes de subvention de fonctionnement reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 9 voix,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 100 € à l'amicale des donneurs de sang.

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 250 € à l'ADMR, association du service à domicile.

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 100 € au SSIAD des terres froides, association du service à domicile.

La séance est levée.

Le Maire  
Bernard GROLLIER

